

Décision 08-D-10 du 07 mai 2008

relative à des pratiques mises en œuvre par les sociétés France Télécom et France Télévisions dans le secteur de la télévision de rattrapage

Posted on: 07 mai 2008 | Secteur(s) :

PRESSE / MÉDIAS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Association Française des opérateurs de réseaux et de services de télécommunications (AFORST)

Dispositif(s)

Rejet
Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s) concernée(s)

France Télécom, France Télévisions

Lire

le texte intégral de la décision

188.71 Ko

le communiqué de presse